

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies professionnelles Question écrite n° 65518

Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur le rapport d'information de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale sur la prise en charge des victimes de l'amiante. Ce rapport préconise notamment d'augmenter les droits sur le tabac et affecter une partie des recettes supplémentaires au fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur: M. Thierry Mariani

Circonscription: Vaucluse (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 65518 Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé: Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er décembre 2009, page 11362 **Question retirée le :** 21 décembre 2010 (Fin de mandat)